

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

De conseillers en exercice	28
De présents	21
De votants	26

L'an deux mille onze, le 06 octobre, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.FIORINI G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES O SUSINI J.C.ROUX C BEAUFILS P.BORDEL et MMES C MARCHAL G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ N.FAILLET S.KOROL F.ARTOLLE L.BOULAIRE C.JOVET

Absents : MM P VERNAZOBRES J.L.LAFONT MMES J.ROZÉ M DUC S CELANI V PUIER L DA CRUZ

Pouvoirs :

M P VERNAZOBRES donne pouvoir à Mme N FAILLET

M J.L.LAFONT donne pouvoir à Mme G CHOLLIER

Mme J.ROZÉ donne pouvoir à M P JOMAIN

Mme V PUIER donne pouvoir à M F DENISSIEUX

Mme L.DA CRUZ donne pouvoir à M P BORDEL

Mme Claude MARCHAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 octobre 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 28 septembre 2011.

Le compte-rendu du 7 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

N° 01.10.11 : Rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du rapport du SIEPEL pour l'exercice 2010.

N° 02.10.11 : Rapport d'activités 2010 du Syndicat Mixte du Nord Dauphiné

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE rapport du SMND pour l'exercice 2010.

N° 03.10.11 : ZAC du Petit Bourg - Avenant n°6

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°6
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

N° 04.10.11 : ZAC du Petit Bourg - Compte rendu annuel 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du compte rendu annuel 2010 de la ZAC du Petit BOURG.

N° 05.10.11 : Cession de parcelles à LONGBOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AM61,
- **APPROUVE** compte tenu des raisons ci-dessus exposées, la cession de la parcelle AM14 au prix mentionné dans le traité de concession de la ZAC du Chanay,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document afférent,
- **DIT** que cette recette sera inscrite au compte 7788.

N° 06.10.11 : Budget Principal – Décision modificative n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative .

N° 07.10.11 : Budget Assainissement – Décision modificative n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative .

N° 08.10.11 : Budget Eau – Décision modificative n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative .

N° 09.10.11 : Modification du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** la révision, à compter du 1^{er} janvier 2012, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de gestion pour garantir la commune de Saint Bonnet de Mure contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion relatif à cette révision du taux de cotisation.

N° 10.10.11 : Expérimentation de l'entretien annuel et suppression de la notation

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entrer dans le dispositif d'expérimentation de l'entretien annuel et de la suppression de la notation prévu par le décret n°2010-716 du 26 juin 2010.
- **PRECISE** que le dispositif s'appliquera à tous les agents titulaires de tous les services de la commune.

N° 11.10.11 : Modification du tableau des effectifs – Transformation d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe en 1^{ère} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

N° 12.10.11 : Modification du tableau des effectifs – Mise à jour des effectifs du service Animation, Jeunesse et Sport

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la suppression de 3 postes de catégorie C (grade d'adjoint d'animation) ;
- **AUGMENTE** la durée hebdomadaire d'un poste de catégorie C Adjoint d'animation à 35 heures ;
- **TRANSFORME** un poste d'adjoint d'animation à temps complet en poste d'Animateur territorial de catégorie B et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette décision.

N° 13.10.11 : Nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011 à 2014, ainsi que ses avenants pour les actions entrant dans le champ des compétences communales.

QUESTIONS DIVERSES :